



## On a signé à ma place un contrat électroniquement

-----  
Par colasbst

Bonjour, j'ai fait appel à un plombier pour un débouchage d'évier, il m'indique apres intervention que je lui dois 2000? tout en ajoutant que "l'assurance te remboursera". J'ai 19ans et c'est mon premier sinistre alors je vire l'argent sur le rib qu'il me donne ( il insiste pour que je fasse un virement instantané ). Ce n'est qu'en parlant avec mes parents que je m'aperçois que je me suis fait arnaquer. J'envisage alors de me retourner mais j'aperçois dans mes mails un contrat que j'aurais signé électroniquement ainsi qu'un devis, or, je n'ai rien signé. La signature est strictement la meme sur le devis et le contrat. Je voudrais donc contester la véracité de cette signature. Que me conseillez vous ?

-----  
Par kang74

Bonjour

Le principe d'une signature électronique c'est que celle ci est généré électroniquement, c'est normal que ce soit la même .

La signature électronique consiste à rentrer un code reçu par téléphone pour valider le devis, le contrat reçu par mail : vous avez donc donné votre adresse mail et numero de telephone pour ce faire  
Et enfin vous avez payé la somme due, donc actant par de là le prix de la prestation en faisant une vente parfaite .

Il n'empêche que vous pouvez néanmoins contester le caractère abusif du prix de la facture en envoyant copie de cette lettre à la DDPP .

[url=https://www.inc-conso.fr/content/vous-contestez-la-facture-trop-elevee-dun-depannage-domicile]https://www.inc-conso.fr/content/vous-contestez-la-facture-trop-elevee-dun-depannage-domicile[/url]

Mais bon dans le contexte d'un devis +facture+acquittement de la somme due cela risque d'être compliqué .

Bien étudier les dates et heures de reception du devis et de la facture/heure intervention .

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez signaler à la DGCCRF sur signalconso :

[url=https://signal.conso.gouv.fr/]https://signal.conso.gouv.fr[/url]

Une prochaine fois : contactez plusieurs artisans, comparez les prix, vérifiez auprès de votre assureur (qui ne couvre sans doute pas le débouchage d'un évier) tout ceci avant de signer un devis.

Un évier bouché (contrairement peut être à un WC bouché ...) n'est pas une urgence, vous pouvez prendre 2 à 3 jours pour comparer les prix.